



**DECISION
ACCEPTANT LES DONS
DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE
AU PROFIT DU MUSÉE DU ROYAN**

HT/ET

N° D SG N° 08/020

Le Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L.2122-23 relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2006 intervenue pour l'application des articles précités, rendue exécutoire le 16 mai 2006 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- d'accepter les dons de la Société des Amis du Musée, 31, Avenue de Paris 17200 ROYAN inventoriés au Musée de ROYAN sous les numéros :

. MR 2007.1.1 : Une bouteille d'eau de Seltz en verre de couleur bleu avec inscription : Royan A. REMIGIRAUD

. MR 2007.10.1 : Une affiche officielle encadrée du XXème Festival International d'Art Contemporain de ROYAN dédiée par le dessinateur Hubert HILSCHER

. MR 2007.10.2 : Une affiche encadrée de l'ORTF du IVème Festival International d'Art Contemporain de ROYAN

. MR 2007.10.3 : Un vase « Vase aux Chèvres » Picasso 1952

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 janvier 2008

Fait à Royan, le 18 Janvier 2008
Le Maire,
H. LE GUEUT